

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 107751 - (S)-Acide lactique, pour analyses

**Mise à jour :**

26/06/2023

**Version (Révision) :**

3.0.0 (2.0.0)

**Date d'édition :**

26/06/2023

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

(S)-Acide lactique, pour analyses (107751)

(S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4 ; N°CE : 201-196-2 ; Numéro d'identification UE : 607-743-00-5 ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119474164-39-XXXX

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Pour la fabrication, la transformation, le laboratoire ou le emballage uniquement.

#### Usages déconseillés

Usages différents de ceux recommandés.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/distributeur)

DC Fine Chemicals Ltd

**Rue :** 88 Hill Top

**Code postal/Lieu :** NW11 6DY London United Kingdom

**Téléphone :** +44 (0)20 7586 6800

**Télécopie :** +44 (0)20 7504 1701

**Contact pour informations :** info@dcfinechemicals.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

(Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 08h00 à 18h00)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1C ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1C ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

**Mention d'avertissement**

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 107751 - (S)-Acide lactique, pour analyses

**Mise à jour :**

26/06/2023

**Version (Révision) :**

3.0.0 (2.0.0)

**Date d'édition :**

26/06/2023

DANGER

**Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

**Informations supplémentaires sur les dangers**

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

**Nom de la substance :** (S)-Acide lactique

**Numéro d'identification UE :** 607-743-00-5

**N°CE :** 201-196-2

**Numéro d'enregistrement REACH :** 01-2119474164-39-XXXX

**n°CAS :** 79-33-4

**Pureté :** 100 % [masse]

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement. Éloigner la victime de la zone dangereuse. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Consultez immédiatement un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

**Nom commercial du produit :** 107751 - (S)-Acide lactique, pour analyses

**Mise à jour :**

26/06/2023

**Version (Révision) :**

3.0.0 (2.0.0)

**Date d'édition :**

26/06/2023

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Extincteur de type poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers: Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

### 5.4 Indications diverses

Équipement de protection anti-incendies: En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### Pour les secouristes

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

#### Pour le nettoyage

Les surfaces contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**Nom commercial du produit :** 107751 - (S)-Acide lactique, pour analyses

**Mise à jour :**

26/06/2023

**Version (Révision) :**

3.0.0 (2.0.0)

**Date d'édition :**

26/06/2023

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures de protection



Utiliser un

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.  
équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas respirer les poussières.

##### Précautions pour la protection de l'environnement

Utilisez un contenant approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

##### Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

##### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Veillez à une bonne hygiène et à la propreté en général.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage

###### Température de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

##### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

##### Conseils pour le stockage en commun

Stocker à une distance minimale de 3 m de: Produits chimiques/Produits réagissant facilement entre eux

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 8B

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Valeurs de référence DNEL/PNEC

###### PNEC

(S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4

Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Temps d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	1.3 mg/l

**Nom commercial du produit :** 107751 - (S)-Acide lactique, pour analyses

**Mise à jour :**

26/06/2023

**Version (Révision) :**

3.0.0 (2.0.0)

**Date d'édition :**

26/06/2023

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage



Lunettes avec protections sur les côtés Masque de protection du visage EN 166

#### Protection de la peau

##### Protection des mains



Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

##### Protection corporelle

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des



vêtements de travail habituels). Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

##### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est



indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil avec filtre à particules (EN 143).

##### Risques thermiques

Aucune information disponible.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Liquide

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	( 1013 hPa )	<	-80 °C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )		110 - 130 °C
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )		Aucune donnée disponible
<b>Point éclair :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammation :</b>			400 °C

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit : 107751 - (S)-Acide lactique, pour analyses**

**produit :**

Mise à jour : 26/06/2023  
Date d'édition : 26/06/2023

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Limite inférieure d'explosivité :		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité :		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur	( 20 °C )	0.28502	mm Hg
Densité :	( 20 °C )	1.3	g/cm <sup>3</sup>
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )	non applicable	
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )	Aucune donnée disponible	
Solubilité dans les corps gras :	( 20 °C )	Aucune donnée disponible.	
pH :	<	2	
log P O/W :		-0.54	
Temps d'écoulement :	( 20 °C )	Aucune donnée disponible	DIN gobelet 4 mm
Viscosité :	( 20 °C )	18.4	mPa*s
Densité de vapeur relative :	( 20 °C )	Aucune donnée disponible	
Indice d'évaporation :		Aucune donnée disponible	
Solides inflammables :		Aucune donnée disponible.	
Gaz inflammables :		Aucune donnée disponible.	
Propriétés explosives :		Aucune donnée disponible.	

**9.2 Autres informations**

Aucune

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées. Maniement sûr: voir rubrique 7

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4 Conditions à éviter**

Eviter tout type de manipulation incorrecte.

**10.5 Matières incompatibles**

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants: Vapeurs ou gaz corrosifs.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

**Toxicité orale aiguë**

Paramètre : DL50 ( (S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4 )  
Voie d'exposition : Par voie orale

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit : 107751 - (S)-Acide lactique, pour analyses**

Mise à jour : 26/06/2023 Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)  
Date d'édition : 26/06/2023

Espèce : Rat, femelle  
Dose efficace : 3543 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( (S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat, mâle  
Dose efficace : 4936 mg/kg

**Toxicité dermique aiguë**

Paramètre : DL50 ( (S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 2000 mg/kg

**Toxicité inhalatrice aiguë**

Paramètre : CL50 ( (S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat, mâle et femelle  
Dose efficace : 7.94 mg/l  
Temps d'exposition : 4 heure(s)

**Corrosion**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune information disponible.

**Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)**

**Toxicité orale subaiguë**

Paramètre : NOAEL(C) ( (S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat, femelle  
Dose efficace : 50000 mg/l  
Temps d'exposition : 13 semaine(s)

**Toxicité dermique subaiguë**

Paramètre : LOAEL(C) ( (S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 886 mg/kg  
Temps d'exposition : 13 semaine(s)

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Cancerogénité**

Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

**Nom commercial du produit : 107751 - (S)-Acide lactique, pour analyses**

**produit :**

Mise à jour : 26/06/2023

Version (Révision) :

3.0.0 (2.0.0)

Date d'édition : 26/06/2023

Aucune information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Aucune information disponible.

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Aucune information disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique**

**Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson**

Paramètre : CL50 ( (S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4 )  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 130 mg/l  
Temps d'exposition : 96 heure(s)

**Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés**

Paramètre : EC50 ( (S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : 130 mg/l  
Temps d'exposition : 48 heure(s)

Paramètre : EC50 ( (S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4 )

Espèce : Activated sludge  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 3 heure(s)

**Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries**

Paramètre : IC50 ( (S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4 )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 2800 mg/l  
Temps d'exposition : 72 heure(s)

Paramètre : NOEC ( (S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4 )

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : 1900 mg/l  
Temps d'exposition : 70 heure(s)

**Toxicité terrestre**

**Toxicité pour les oiseaux**

**Toxicité aiguë et subchronique pour les oiseaux**

Paramètre : CL50 ( (S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4 )  
Espèce : Colinus virginianus (caille blanche)



**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 107751 - (S)-Acide lactique, pour analyses

**Mise à jour :**

26/06/2023

**Version (Révision) :**

3.0.0 (2.0.0)

**Date d'édition :**

26/06/2023

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë et subchronique pour les oiseaux  
Dose efficace : > 2250 mg/kg  
Temps d'exposition : 14 jour(s)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Paramètre : Log KOW ( (S)-Acide lactique ; N°CAS : 79-33-4 )  
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)  
Valeur : -0.54

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

**Élimination du produit/de l'emballage**

**Options de traitement des déchets**

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives. Soumis à une documentation.

**Élimination appropriée / Produit**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Élimination appropriée / Emballage**

Les emballages non contaminés doivent être revalorisés ou recyclés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU**

UN 3265

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. ( (S)-Acide lactique )

**Transport maritime (IMDG)**

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. ( (S)-Lactic acid )

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 107751 - (S)-Acide lactique, pour analyses

**Mise à jour :**

26/06/2023

**Version (Révision) :**

3.0.0 (2.0.0)

**Date d'édition :**

26/06/2023

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (S)-Lactic acid )

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

**Classe(s) :** 8  
**Code de classification :** C3  
**Danger n° (code Kemler) :** 80  
**Code de restriction en tunnel :** E  
**Dispositions particulières :** LQ 5 | · E 1  
**Étiquette de danger :** 8

**Transport maritime (IMDG)**

**Classe(s) :** 8  
**Numéro EmS :** F-A / S-B  
**Dispositions particulières :** LQ 5 | · E 1 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 1 – Acides · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 36 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 49

**Étiquette de danger :** 8

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

**Classe(s) :** 8  
**Dispositions particulières :** E 1  
**Étiquette de danger :** 8

**14.4 Groupe d'emballage**

III

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**Transport par voie terrestre (ADR/RID) :** Non

**Transport maritime (IMDG) :** Non

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) :** Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Étiquette de danger :**



**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] selon le règlement (UE) n° 2020/878

**Réglementations EU**

**Autorisations et limites d'utilisation**

**Limites d'utilisation**

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit : 107751 - (S)-Acide lactique, pour analyses**

**produit :**

Mise à jour : 26/06/2023

Version (Révision) :

3.0.0 (2.0.0)

Date d'édition : 26/06/2023

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)**

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

**Directives nationales**

**Classe risque aquatique**

Classe : nwg (Sans danger pour l'eau)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**SECTION 16: Autres informations**

**16.1 Indications de changement**

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. PNEC · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Classe risque aquatique

**16.2 Abréviations et acronymes**

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM:	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)
EINECS:	Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
EC50:	Concentration Efficace 50 (Concentration Efficace Maximale pour 50% des Individus)
LC50:	Concentration létale 50 (concentration létale pour 50 % des individus)
IC50:	Concentration d'inhibiteur 50 (concentration inhibitrice pour 50 % des individus)
NOEL:	Niveau sans effet observé (dose maximale sans effet)
DNEL:	Dose dérivée sans effet (dose dérivée sans effet)
DMEL:	Niveau d'effet minimal dérivé (dose dérivée d'effet minimal)
CLP:	Classification, étiquetage et emballage
CSR:	Rapport sur la sécurité chimique
LD50:	Dose létale 50 (dose létale pour 50 % des individus)
IATA:	Association internationale du transport aérien
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale
Code IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses
PBT:	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID:	Réglementation concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses
STEL:	Limite d'exposition à court terme
TLV:	Valeur limite du seuil
TWA:	Pondérée dans le temps
UE:	Union Européenne
vPvB:	Très persistant très bioaccumulable
N.D.:	Indisponible
N.A.:	N'est pas applicable
VvVvS.:	Texte du règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux en classes de danger pour l'eau

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 107751 - (S)-Acide lactique, pour analyses

**Mise à jour :**

26/06/2023

**Version (Révision) :**

3.0.0 (2.0.0)

**Date d'édition :**

26/06/2023

---

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

**16.5 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.6 Informations complémentaires**

Aucune

---

Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et sont basées sur nos connaissances actuelles. Les informations sont destinées à vous donner des conseils sur la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, la transformation, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent pas être transférées à d'autres produits. En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou en cas de transformation, les informations de cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour le nouveau matériau reconstitué.

---